

## Cessation de paiement , redressement judiciaire , observation , ou liquidation (432 entreprises défaillantes à La Réunion)

**Cessation des paiements** : l'entreprise qui ne peut faire face à son **passif exigible** avec son **actif disponible**.

### Définition du passif exigible et de l'actif disponible

**Le passif exigible** est constitué par l'ensemble des **dettes** certaines **arrivées à échéance** et dont les créanciers peuvent exiger immédiatement le paiement.

Une **dette certaine** est une dette **non litigieuse, non contestée et au montant déterminé**.

**L'actif disponible** correspond à tout ce qui peut être transformé en liquidités immédiatement ou à très court terme, sans que cela n'empêche l'entreprise de poursuivre son activité.

Exemple d'empêchement : une entreprise de transport qui cède toute sa flotte de véhicules pour payer ses dettes et qui se trouve dans l'impossibilité d'exercer ensuite son activité.

# La date de cessation des paiements

Le tribunal fixe une **date de cessation des paiements**.

Cette date est un point de départ très important au niveau :

- de la **responsabilité du chef d'entreprise (s'il n'a pas respecté le délai de 45 jours)**,
- et de la validité des actes passés par la société : **les actes passés après cette date sont frappés de nullité obligatoire ou facultative selon les cas.**

## L'obligation liée à la cessation des paiements

Le débiteur est **tenu de demander l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire** dans les 45 jours qui suivent la **date de cessation des paiements**.

**La déclaration de cessation des paiements**, que l'on appelle plus généralement le dépôt de bilan, doit être effectuée par le chef d'entreprise auprès du greffe du tribunal de commerce, ou le cas échéant auprès du tribunal de grande instance, dont relève l'entreprise.

Un **dossier de cessation des paiements** doit être remis. Il comporte l'ensemble des éléments suivants :

- la déclaration de cessation des paiements,
- les [comptes annuels](#) du dernier exercice clos,
- une [situation de trésorerie](#) datant de moins de 3 mois,
- l'inventaire des biens de l'entreprise,
- l'état des créances et des dettes échues et à échoir en détail (1)
- l'état actif et passif des sûretés,
- les engagements hors bilan,
- un extrait kbis,
- un état des privilèges et des nantissements,
- et, le cas échéant, l'acte de désignation du représentant des salariés.

(1) *les coordonnées des créanciers doivent être fournies.*

# Le sort de l'entreprise en cessation des paiements

Dans les jours qui suivent la déclaration de cessation des paiements, **une audition a lieu.**

Cette dernière est organisée par le tribunal de commerce. Le chef d'entreprise, l'éventuel représentant des salariés et les conseils de l'entreprise y sont invités.

A l'issue de l'audition, le tribunal de commerce prononce :....

- **la mise en redressement judiciaire**, si un redressement est envisageable,
- ou **la mise en liquidation judiciaire.**

**photo : D.R.**

**source : le coin des entrepreneur**

**à suivre ...**